

**Page 1 – [10] - Avitaillement de navires pour le Roi de Portugal.**

**Page 5 – [11] - Mandement du bailli de Rouen.**

**Page 6 – [12] - Nomination de Jean Pinchon.**

**Page 21 – Payement de ladite taxe**

Payement audit Paulmier de la somme de 600 livres pour la contribution de ladite ville audit avitaillement, les 25 septembre et 18 novembre 1477.

**Page 22.**

De cette somme, il y avoit 350 livres d'emprunt tant du receveur de la ville que de 2 autres bourgeois, qui en furent remboursés dans le cours de l'année sur les deniers des aides.

**Pages 18, 19 et 20.**

Et 179 livres d'imposition que les habitans des quatre paroisses mirent sur eux-mêmes et firent recueillir par collecteurs ; la paroisse Saint Ouen fournit 74 livres 14 sols 1 denier, Saint Germain 62 livres, Saint Aignan 30 livres 10 sols et Notre Dame du Pré 12 livres. Le receveur fournit le surplus, des deniers communes, 71 livres.

**Page 24 - Fortification.**

Payement d'un voiturier qui a charié du quay au Gouge et des moulins, aux portes de Bernay et de Bougerue 194 pierres de taille dures de la carrière de Roys.

**Pages 25 et 26.**

Payement du charpentier et serrurier pour une porte à 2 manteaux posée au portail de la rue laitière ; et d'un maçon pour ouvrages à la maison de la porte de l'archevêché. **p 60**

**1478. - Page 29.**

Payement d'un voiturier qui a charié du quay de la rue du Sépulchre au portail de Bougerue, 147 pierres de taille de la carrière de Clerval.

**Page 31.**

Payement du serrurier pour 3 serrures et leurs clefs avec une penture aux huisseries des tour Planquette et degrés du portail de Bougerue ; une serrure à bauche, un tourouil et pentures à l'huis de la poterne de la grosse tour du jardin Fortin ; une serrure de bois et clef au grand huis de ladite tour ; et une autre à l'huis de la poterne de la tour de derrière l'hôtel Colin Neel.

**Page 2 – [21] - Prolongation des aides et octrois pour 6 ans. Lettres patentes données à Troyes le 3 juin 1486.**

**Page 6 – [23b] - Attache des généraux des finances du 30 décembre 1486.**

**Page 7 – [22] - Sentence du lieutenant du bailli de Rouen en la vicomté du Ponteaudemer du 23 juin 1486.**

**Page 9 – [23] - Autre sentence dudit lieutenant du 2 juillet 1486.**

**Articles 22 et 29 - Fortification.**

Payement d'ouvrages faits à la fortification de derrière l'hôtel Simon Réaux ; aussi du pont du portail de l'archevêché qui étoit dormant, et fut fait pont levis.

**Articles 34 et 27 - Prédicateurs.**

Les rétributions accordées par la ville aux prédicateurs pour l'Avent et le Carême sont plus ou moins fortes ; apparemment selon que l'on étoit plus ou moins content de leurs prédicateurs. **p 87**

**Article 30 - Commencement de la reconstruction de l'église Saint Ouen.**

Par le commandement des officiers de la ville, est payé 40 livres à compte à un marchand de pierre de Caen, sur ce qui lui est dû par les trésoriers de Saint Ouen pour la pierre qu'il a livrée pour l'édifice commencé à faire en ladite église. (Il parait que c'est en ce temps que l'on commença à reconstruire ladite église en la forme qu'elle est aujourd'hui).

**Article 31 - Fortification.**

Payement final de l'œuvre de maçonnerie des fondements des tours et portail neufs de la rue aux juifs ordonné à faire en 1483.

**Article 32 - Lettres du Roi sur les affaires du Royaume.**

Les 16 et 23 juin 1486, furent aportées lettres du Roi, l'une aux bourgeois et habitans, l'autre aux gens d'église, nobles et bourgeois, touchant le bien dudit Seigneur et des dits habitans. C'étoit vraisemblablement à raison de la guerre que faisoit l'archiduc d'Autriche en Picardie ; et la jonction des duc de Lorraine, duc de Bretagne, duc d'Orléans, comte de Dunois et autres rebelles au Roy.

**Article 33 - Chambre privée.**

La ville fait faire une chambre privée au travers du cours d'eau en la rue laitière de 10 pieds de long sur 8 de large, portant sur sommiers et ports, close de gros ais, avec un huis à chaque bout.

**Article 39 - Enlèvement de boues.**

Les immondices de la ville n'étoient alors enlevés que 3 fois par an, à Noël, Pâques et saint Michel ; toujours aux dépens de la ville.

**Article 40 - Sollicitations et obtention de n'employer désormais que 600 livres aux fortifications.**

Au mois d'avril 1486, le lieutenant général du vicomte fut député avec un des bourgeois vers Guichard d'Albon de Saint André, capitaine et vicomte, à Paris et Vincennes, où il étoit avec le Roi, dont il étoit chambellan, lui porter certains articles pour solliciter ledit seigneur à l'effet d'obtenir prolongation des aides, et néanmoins que pour le soulagement de la ville, il ne soit employé que 600 livres des 1200 livres ordonnés par les lettres patentes **p 88** du 30 septembre 1481, être employées par chacun an aux fortifications ; et qu'ils puissent employer les autres 600 livres aux nécessités et affaires communes de la ville. Le receveur fut encore renvoyé en mai et juin pour continuer les sollicitations, et cela fut accordé. (Compte de 1486 à 1487).

**Article 41 - Gratification au lieutenant du capitaine.**

Le 18 août 1486, Guillaume Batard d'Albon, lieutenant du capitaine de la ville remontre à l'assemblée que depuis plusieurs années il vaquait par l'autorité du Roi au fait de la fortification, où il avoit de grandes peines et travaux sans aucun profit ni salaire ; et requiert que les habitans aient regard à ses dites peines à l'effet de lui ordonner une somme de deniers pour le récompenser. A quoi les dits habitans, ayant égard et principalement aux biens, plaisirs et services que M. de Saint André, capitaine, a faits et pourchassés à ladite ville envers le Roy, espérans que encore fera au temps à venir ; les officiers commis au gouvernement et distribution des deniers des aides, à ce présent le lieutenant du bailly de Rouen, ont ordonné que par le receveur des dits aides, sera payé audit Guillaume Batard Dalbon, par forme de courtoisie, 100 écus d'or (180 livres) sans que cela puisse être ramené à conséquence pour l'avenir ; moyennant quoi, il donnera quittance au Roi et auxdits habitans de tous ses services.

**Article 42 - Ponts de la ville.**

Payement de l'œuvre de charpenterie faite en 2 ponts dormants de cette ville ; l'un sur la grande rue à travers la grande rivière, l'autre à travers la petite rivière de derrière l'hôtel Piedelièvre.

**Article 44 - Fortification.**

Payement du charpentier ayant fait les ceintres pour la tour au vicomte, pour les voûtes en maçonnerie. **p 89**

**Article 21 - Fortifications.**

Payement d'acomptes d'ouvrages commencés à faire au boulevard neuf de devant le portail de la rue au juifs (articles 21 à 24).

**Articles 25 et 26.**

En faisant les vidanges du batardeau d'auprès la tour Notre Dame au travers du fossé de devers la Madeleine, on s'aperçut que les fondements de cette tour étoient endommagés à l'occasion des ravines d'eau qui les avoient minés ; il fut ordonné que ledit batardeau seroit reculé et fait en façon de fausse braye, amorti à ladite tour pour la deffense d'icelle, depuis le bout dudit batardeau vers la porte du Sépulchre ; en même temps, faire 2 montées de degrés de chacun côté de la tour du coin de devers la Madeleine au dedans de la ville, et une voûte entre les dits deux degrés pour servir d'allée au long du mur de la fortification.

**Pages 18 à 26 - Entrée du roi Charles VIII au Pontaudemer.**

La ville, ayant appris que le Roy devoit venir **p 91** au Pontaudemer, se prépara à le recevoir. Huit hommes avec chevaux et voitures furent occupés pendant 15 jours à nettoyer les rues et enlever les immondices, à rehausser les endroits bas avec gravois et crayons, principalement devant l'église et la grande rue de Saint Germain. Le Roy y fit son entrée le 12 novembre 1487. Quatre des bourgeois de la ville, savoir Jean Auberée, Melaigne Dumont, Guillaume Costeley et Guillaume Guenyer, vêtus de robes de livrée que l'on avoit fait faire exprès de drap violet (8 aunes  $\frac{3}{4}$  à 52 sols l'aune) postèrent au-dessus de lui un poêle (dais) de damas vermeil figuré, à frange de soie blanche et vermeille (on avoit acheté pour cela 7 aunes de damas (70 sols l'aune) et 7 onces  $\frac{1}{4}$  de fil de soye blanche et vermeille (12 sols 6 deniers l'once) pour la frange ; il coûta, compris les châssis, bâtons et ferrures 31 livres 14 sols (le châssis, avec les bâtons, la ferrure et la peinture, 36 sols, 8 deniers). Le Roi logea en la ville, mais on ne voit pas en laquelle maison. Les bourgeois allèrent devers le Roi pour lui faire la révérence et la recommandation des affaires de la ville ; ils lui portèrent en même temps leur présent consistant en une tasse d'or du poids d'un marc (elle avoit coûté 150 livres, savoir le marc d'or 141 livres et la façon 9 livres), 2 poinçons de vin clair et à 14 livres pièce et un poinçon de vin vieux de 18 livres. Lesquels vins ils avoient fait choisir par l'un des maîtres d'hôtel du Roi, étant à sa suite, lesquels eurent pour leur peine 17 pots de vin vieux. On fit aussi présent à Madame de Beaujeu (Anne de France, soeur du Roi et régente du Royaume) 12 aunes d'écarlate de lin à 8 livres l'aune. Il fut donné aux portiers de la porte du Roi 2 écus d'or (3 livres 12 sols), 1 écu d'or à l'huissier de la chambre qui avoit introduit les députés en la chambre du Roi ; et aux huissiers de la salle, 1 écu d'or de 36 sols et 1 obole de 31 sols. **p 92**

Retour de là, les bourgeois s'assemblèrent pour dresser un placet au Roi, qu'ils lui donnèrent ensuite, concernant les franchises et affaires de la ville. On donna deux ducats d'or (4 livres 5 sols) aux hérauts d'armes pour leur droit de ladite entrée ; aux trompettes du Roi, 2 écus d'or ; aux maîtres de l'artillerie, 1 ducat d'or pour le droit qu'ils dirent avoir, de prendre sur chacun cent de métal des cloches qui avoient sonné en ladite entrée ; aux fourriers du Roi, 10 livres pour avoir les logis des bourgeois et habitans en bonne recommandation ; et fut payée la dépense qu'ils firent avec plusieurs des officiers, bourgeois et Sergents de la ville en visitant et prenant les logis pour les gens du Roi en la ville et fauxbourgs. Fut aussi présenté au chancelier de France 2 pots d'hipocras, 1 panier d'oublies au sucre et 3 galons de vin ; au bailli de Gisors et au chevalier d'Abelle, 3 galons ; à 2 secrétaires des finances, et au connétable de Bordeaux, chacun 2 galons ; à messieurs des comptes, 4 galons de vin, 2 paonneaux, 4 chapons, 2 perdrix, 2 vitecoqs, 12 alouettes ; et à M. le grand Sénéchal de Normandie, 3 galons de vin. Cette entrée coûta à la ville 437 livres.

**Article 40 du compte de 1488 à 1489 - Revue des nobles.**

Le 24 décembre 1487, Messieurs de la Roche Guyon et d'Archon vinrent comme commissaires du Roi tenir les montres des nobles et noblement tenants des vicomtés d'Auge et Pontaudemer, accompagnés d'autres seigneurs ; la ville paya leurs dépenses.

**Article 66 - Sollicitations pour les franchises.**

Au mois de janvier, on envoya le procureur des bourgeois à Paris pour présenter au Roy et à son Conseil un second placet semblable à celui qu'ils avoient présenté lors de son entrée concernant les franchises et affaires de la ville.

**Articles 72 et 73 (et article 37 du compte de 1488 à 1489).**

**Nouvelles de la victoire du Roy en Bretagne.**

Le 7 août 1488, la ville donna 3 écus d'or à un chevaucheur de l'écurie du roi qui étoit venu apporter nouvelles aux habitans de la **p 93** déconfiture, journée et victoire remportée par le Roi sur ses ennemis à Saint Aubin du Cormier, pays de Bretagne. La ville de Fougères fut prise sur les Bretons, et, en la bataille qui fut le 26 juillet près Saint Aubin, les ducs d'Orléans et de Bretagne furent faits prisonniers avec le prince d'Orange.

**Procession générale et feux de joie au Pontaudemer.**

Et le 10 août, la ville ordonna que, pour louer Dieu notre créateur et sa très digne mère, de la victoire que a eue le Roi notre Sire sur ses ennemis et adversaires, il sera fait processions générales en ladite ville en Notre Dame du pré ce jour d'huy (c'est que l'église Saint Ouen étoit embarrassée par les travaux de reconstruction) et au soir, fait plusieurs feux aux carrefours de ladite ville ; et pour ce faire, sera pris et employé jusques à un quarteron de bois (de 30 mesures), aux dépens de ladite ville ; et ordonné au receveur d'icelle en faire diligence.

**Article 74 - Précautions contre les entreprises des ennemis.**

Au mois de septembre, on exerça pendant 2 jours les ponts-levis des portaux de la ville et on les mit en état afin de s'en servir pour résister à l'entreprise que l'on disoit que les francs archers de la charge de M. de Bonnetot avoient l'intention de faire en ladite ville (*c'étoit sans doute du parti des rebelles*)

**[Article] 76 - Nouveau cours de la rivière des moulins.**

On trancha partie de pré de Jean le Mercher du côté de devers la ruelle et l'on y fit des joues de maçonnerie pour faire aller le cours de la rivière descendant des moulins par dedans l'arche nouvellement faite derrière l'église du Sépulchre, parce que, au travers de l'ancien cours de ladite rivière qui descendait au long de la muraille de la ville devers la Magdeleine avoient été faits 2 dodasnes de pierre et les fossés de la ville, ce qui avoit coupé ledit cours, et la rivière s'étoit espartie dans les jardins jusques aux maisons de la ruelle. **p 94**

**Page 21 - Lettres du roi à ce sujet.****Article 53 et 57 - On sollicite modération de ladite somme.**

Sur ces lettres, on envoya des députés à Paris ; ils y passèrent les mois de mai, juin et juillet suivant (1492), on envoya vers eux pour leur porter de l'argent pour suivre les affaire de la ville. Ils avoient charge de solliciter la modération de ladite somme de 1200 livres.

**Aussi prolongation des franchises et aides.**

Et aussi de demander lettres de prolongement des franchises, même des aides de la ville.

**et réduction du logement des gens de guerre.**

Ils allèrent en même temps à Beaumont le Roger vers le duc d'Orléans pour le prier d'ordonner que le nombre de 25 lances de la compagnie de M. de Foix que l'on vouloit loger au Pontaudemer, fut réduit à 10.

**Articles 50 et 59.**

Ensuite, étant venus des gens d'armes de la compagnie de M. le duc d'Orléans pour se loger en cette ville, on envoya à Lisieux députés en la compagnie du prévôt des mareschaux dudit duc, et du commissaire des dits gens d'armes, à l'occasion du département des logis, vivres et ustanciles des dits gens d'armes ordonnés être logés à Lisieux, en cette ville et ailleurs. (Article 55 du compte de 1493 à 1494)

De là, on alla à Rouen solliciter de M. de Bussy, lieutenant général du duc d'Orléans, pour avoir moins des dits gens d'armes à loger, et on lui porta 3 galons de vin et 4 perdreaux.

**ainsi que la suppression de l'ordre d'abattre la forte maison étant hors la ville et de la réédifier au dedans.**

On le sollicita aussi, ainsi que les gens des 3 états, à l'effet d'obtenir mandement pour le capitaine du Pontaudemer, pour faire cesser la commission qui lui avoit été donné par le duc d'Orléans, lorsqu'il y passa, de faire abattre et démolir la forte maison et la faire réédifier dans l'enclos de la ville aux dépens des deniers communs d'icelle.

**Articles 23 à 29 - Fortification.**

Oeuvres de maçonnerie au boulevard de la **p 106** porte de la rue aux juifs, qui consiste à rehausser de 5 à 6 pieds les ouvrages qui avoient été faits. Et ouvrages de charpente à asseoir sur les murailles dudit boulevard, au portail dudit lieu et au portail de Bougerue.

**Articles 41 à 44 - Horloge.**

Il avoit été fondu une nouvelle cloche, laquelle avoit été placée en la tour de l'église Saint Ouen. Elle en fut descendue et remontée en la petite tour, et l'on y ajusta les marteaux pour sonner et servir d'horloge pour la ville jusqu'à ce qu'il y en eût une autre faite exprès pour l'horloge.

**Article 46 - Présents de la ville.**

Est présenté à un trésorier de France et sa femme, étant en cette ville, vin viandes, poisson, hipocras et oublies, en reconnoissance de plusieurs biens qu'il a faits à la communauté de la ville, et afin qu'il ait toujours les affaires d'icelle en bonne recommandation (7 livres 2 sols).

**Article 52 - Difficultés entre les habitans pour l'ouverture de nouvelles portes de la ville.**

On députa vers M. le duc d'Orléans à Rouen, suivant qu'il l'avoit fait commander par M. de Bussy, venu en cette ville pour la visite des anciennes ouvertures des portes et passages, et de celles nouvellement faites en la rue aux juifs. Et comme il y avoit discors sur les dites ouvertures entre aucuns des habitans, et que l'affaire souffroit difficulté, on députa vers le Roy à Orléans, Amboise et Tours, où on le joignit ; le duc d'Orléans s'y trouva aussi, de même que le capitaine de la ville, pour besoigner à la déclaration du fait de l'ouverture desdites portes. Le Roi donna lettres adressantes aux officiers de la ville portant que sur le différent, vu et oï en son Conseil, seroit fait ainsi qu'il seroit ordonné par le duc d'Orléans ou son lieutenant.

**Articles 48 et 61. (Articles 21 et 36 du compte de 1493 à 1494)**

**Sollicitations pour la prolongation des franchises.**

En même temps, les députés suivirent le Roi à Amboise, Blois, Orléans, pour solliciter lettres de prolongation des franchises ;

**et pour la décharge des gens de mer affranchis.**

et aussi pour obtenir décharge pour l'avenir des 169 livres que la ville payoit pour sa contribution à la taille des 500 hommes de mer affranchis, ce qui lui fut accordé ; avec restitution de la 4<sup>e</sup> année payée par contrainte. **p 107**

**Article 47 - Présent de la ville.**

On donna 4 écus d'or (7 livres 2 sols 6 deniers) à un maître des requêtes de l'hôtel du duc d'Orléans, pour reconnoissance de plusieurs services qu'il a rendus tant envers M. le duc d'Orléans que M. de Bussy, son lieutenant général.

**Réduction de la somme de 1200 à 800 livres.**

Les sollicitations pour la modération de la somme de 1200 livres demandée par le Roy au commencement de l'année furent écoutées. En conséquence, le Roy envoya nouvelles lettres où il ne demanda que 800 livres, ainsi qu'il suit.

**Page 21 – [28] - Lettres de commission du roi pour la demande des 800 livres.**

**Articles 31, 36 et 37 - Payement des 800 livres.**

Cette somme fut payée le 15 dudit mois d'octobre, dont y a quittance. Et ce, des deniers d'emprunt qu'en firent ledit jour le receveur et 3 des bourgeois fondés de procuration, par contrat de constitution de 80 livres de rente, laquelle fut franchie au mois de mars 1495 (Article 40 du compte de 1495 à 1496)

**Article 77 - Réduction de monnoye.**

Réduction de monnoye en 1493. Pour quoi le receveur employa en dépense 13 livres 15 sols de perte sur 118 livres.

**Article 21 - Cours d'eau.**

Réparation du batardeau étant au travers du fossé de la ville devers Saint Germain, par lequel descend l'eau du moulin des champs et du doult de Vitrenq en dedans la ville

**Article 21 - Fortification.**

Réparations ordonnées à la tour du coin de la Madeleine, la voûter et faire un comble en charpente. Autres réparations à la tour au coin du jardin des Cordeliers ; une garde au droit de la Brasserie ; avec 3 barbicanes ayant chacune une arbalétrière en 3 divers lieux.

**Article 30 - Dépense pour traiter.**

Mémoire payé de la dépense faite par le général de Normandie les 27 et 28 décembre 1505, qu'il a séjourné au Pontaudemer, lequel monte à 42 livres.

**Article 36 –[46] - Emprunt par le roi de 600 livres pour faire fonte d'artillerie.**

**[45]** - Lettres missives des dits sieurs commissaires.

**Articles 35 et 57 - Payement des 600 livres.**

Sur les dites lettres, le lieutenant en la vicomté et l'avocat du Roy furent députés à Rouen vers les dits sieurs commissaires pour savoir leur vouloir, lequel ils firent connaître aux dits députés. Et les habitans payèrent ladite somme de 600 livres le 1er mai 1506.

**Article 40 - Crue d'eau dommageable à la source des Carmes.**

Est donné 35 livres aux religieux du couvent de Notre Dame des Carmes pour leur aider à réparer la ruine avenue audit couvent, à cause de la grande abondance et inondation d'eau ; et payer les ouvriers vidant les terres du cours de la fontaine procédant dudit lieu des Carmes.

**1506, 21 août. - Article 50 - Visite des oeuvres de l'église de Saint Ouen, et fortifications.**

Payement de la dépense de 2 maîtres maçons de la maçonnerie de l'église de Caudebec, faits venir exprès à la requête des bourgeois et habitans du Pontaudemer pour le fait tant de l'édification de l'église Saint Ouen que pour les fortifications, pendant 4 jours, où ils ont dressé leurs patrons et pourtraits en parchemin, tant de ladite église, fontaines, que de 2 tours et portail devisés être construits et édifiés en la porte de cette vile auprès de la geôle et maison Poitevin.

**Article 21 - Fortification.**

Payement de la réparation des 4 herses qui servent à fermer et ouvrir les arches des 4 cours d'eau passants par la ville, pour éviter que l'on ne puisse entrer ni issir en temps de hostilité et guerre par les dites arches.

**Article 22 - Guides et chevaux à la charge de la ville.**

Payement de louage de chevaux et conducteurs fournis par l'ordonnance de justice **p 156** à plusieurs postes ( courriers) du Roi allant et venant de cour, non connoissans le pays ; savoir à un poste portant lettres à M. de la Trémoille à Saint Lô et la Hague ; et un autre conduit jusques au Teil jour et nuit, retournant de par M. de la Tremoille vers le Roy ; un autre conduit à Evreux porter lettres dudit sieur de la Trémoille ; un autre allant à Caen vers le grand sénéchal lieutenant du Roi en ses pays de Normandie ; avec un voyage de 3 chevaux à Rouen porter avenens des ambassadeurs retournés du Roi d'Ecosse pour le Roi notre Sire.

**Page 31 – [61] - Le Roi demande 500 livres.**

Lettres missives du roi.

**Article 41 - Payement des 500 livres.**

En conséquence de ces lettres, la ville fit payer entre les mains du commis à la recette et payement des frais extraordinaires des guerres ladite somme de 500 livres le 7 juillet 1513.

**Article 42 – [62] - Ecoles.**

Requête des recteurs des écoles.

Au pied de cette requête est l'ordonnance de la ville au receveur de payer aux dits recteurs 4 livres 10 sols.

**Article 44 - Postes à la charge de la ville.**

Payement de 7 livres 10 sols à celui qui tenoit la poste pour le Roi en cette ville pour plusieurs voyages ; entre autres pour avoir mené au grand sénéchal 2 prisonniers espagnols qui avoient été mis en arrêt en cette ville. **p 159**

**Article 49.**

Payement d'un autre pour plusieurs postes et voyages ; savoir une poste faite par un sien cheval baillé aux ambassadeurs d'Ecosse retournant de cour à Honnefleu ; une autre poste par un sien cheval baillé à l'amiral d'Ecosse et ses gens venant de cour à Honnefleu ; 4 journées de ses 2 chevaux qu'il a tenus et gardés prêts en son étable de courir la poste, durant le temps que le poste ordinaire assis au Pontaudemer étoit détenu prisonnier par l'ordre du grand sénéchal, etc.

**Article 50.**

Payement de 9 livres à un autre pour récompenser payement et satisfaction de plusieurs postes par lui et ses chevaux faites depuis un an pour le Roi à aller et retourner de cour à Honnefleu ; entre autres une poste d'un sien cheval baillé à l'ambassade d'Ecosse pour aller à Rouen ; autre pour courir la poste au Theil ; et aussi pour un sien cheval que l'on avoit fait courir la poste par 15 jours, de sorte que le cheval étoit mort.

**Article 52 - Présent.**

Gratification de 4 livres 10 sols à François de Bourbon, chevaucheur de l'écurie du Roi, par courtoisie et considération de ce que M. le grand sénéchal avoit écrit aux habitans faire tenir prêts et à séjour deux chevaux ordinairement en cette ville et aux dépens d'iceux habitans, pour aucune fois subvenir audit de Bourbon tenir la poste en ladite ville, ce que ledit de Bourbon avoit trouvé exécuté ; en regard aussi à l'état de sa personne et qu'il s'est bien et honnêtement gouverné durant qu'il s'est tenu en cette ville et fait plusieurs aides et plaisirs aux dits habitans.

**Article 57 - Présent de ville.**

Est présenté à M. le prévôt de Paris, passant par cette ville 1 pot d'hipocras, un gouyère et des oublies.

**Article 59.**

Payement d'une queue et demie de vin qui avoit été délivrée pour bailler de par les habitans à plusieurs gens d'armes passans par la ville le 17 juin 1513, lesquels étoient **p 160** de la compagnie de M. de Bonnavet, vivant ordinairement audit Pontaudemer, sans rien payer (22 livres, 3 sols, 6 deniers).

**Article 77 – [63] - Lieutenant du capitaine de la ville**

Lettre du capitaine de la ville présentée à l'assemblée le 18 décembre par celui qu'il y nomme son lieutenant.

**Page 19 - Artillerie.**

Payement par plusieurs particuliers qui ont été employer à curer et nettoyer l'artillerie de fonte et de fer, visiter les poudres, voiturier icelle artillerie à la porte Saint Germain, jouer et tirer d'icelle, aussi à nettoyer les arbalestres, rapareiller, serrer et mettre cordes neuves, selon le commandement du lieutenant commis du capitaine.

**Pages 21 à 22 - Vin des officiers.**

Payement de vin aux officiers aux fêtes de Pâques, Pentecôte, Toussaint, Noël, et adjudication des fermes, un gallon de 5 sols à chacun, savoir au vicomte, au lieutenant du bailli de Rouen, au lieutenant commis du capitaine, au lieutenant général du vicomte, au lieutenant commis du vicomte, l'avocat du Roi, le procureur du Roi, les 4 conseillers, et le contrôleur. Aussi 3 livres pour le vin à la confrairie Saint Yves.

**Page 25 - Bienfaisance.**

Est donné à un religieux des Carmes 12 livres 10 sols pour lui aider à continuer l'étude en la sainte théologie à Paris et acquérir les degrés et privilèges de l'université.

**Pages 28 à 30 - Chemin de la Pierre.**

Payement des ouvriers besoignants à faire le chemin de la Pierre du Montfaucon.

**Page 33 - Information si le Roy viendra au Pontaudemer.**

Payement d'un commissionnaire envoyé à l'hermitage de Brotone, Maulny et la Meilleraye devers l'évêque de Lisieux, afin de savoir sui le Roy viendroit au Pontaudemer, pour y pourvoir et préparer, ainsi qu'il appartient.

**Page 16 - Payement de 600 livres demandés par le Roy.**

Payement d'une somme de 600 livres par forme de don au Roy ; entre les mains du receveur général des finances de Normandie.

**1521, 5 février. – [85] - Prolongation pour 10 ans de l'affranchissement de taille et perception des octrois.**

**Pages 14 à 16 – [96] - Le Roi demande la moitié du revenu des aides et octrois de la ville pour un an.**

Lettre de cachet du Roy.

Ce paiement ne fut fait neantmoins qu'au bout d'un an, comme on le verra cy après. En attendant on reçut autre lettre.

**Page 19 – [97] - Le Roy fait demander une somme de 500 livres.****Page 20.**

On écrivit une lettre en réponse adressée auxdits sieurs commissaires, de par les habitans, en laquelle on leur exposa la pauvreté et indigence desdits habitans. Il fallut néantmoins payer.

**Page 21 - Payement des 500 livres.**

Le 24 juin, on remit entre les mains du receveur général des finances extraordinaires, une somme de 500 livres

**Pages 22, 23, 26 et 27 - Chauffage des gens de guerre et autres munitions.**

Est délivré à 2 officiers hommes d'armes de la compagnie de M. le grand sénéchal, logés en cette ville, un demi quarteron de bois, un millier de foin et 100 pots de vin, avec 2 tonneaux et 2 pipes de cidre, pour leurs serviteurs.

**Page 26 - Honneurs au bailly de Rouen, lieutenant de la province.**

On transporte de l'artillerie, une fois à la porte Saint Aignan, autre fois à la porte Saint Germain, pour faire décharge, lors du passage de M. la bailly de Rouen, lieutenant du Gouverneur de la Province.

**Page 29 – [98] - Entrée du grand sénéchal.**

En conséquence, le receveur partit pour Rouen, acheta 12 aunes de taffetas des couleurs dudit seigneur, et 26 onces de frange de soye de Venise pour faire p 211 ledit poele et enseigne, qui revint tout fait à 29 livres Il commanda la coupe, laquelle fut du poids de 8 marcs, 4 gros d'argent, il acheta 20 salins et croizades (pièces d'or du prix de 43 s. 6 ) pour servir à faire la dorure. Cette coupe revint à 189 livres, argent, or, émail et façon, et il y fit faire chez un gainier un étui doublé de velours rouge qui coûta 8 livres 15 s.

**Pages 40 à 42 – [95] - Provisions de l'office de capitaine du Pontaudemer.**

**Page 43** - Attache du Trésorier de l'Epargne – mandant à celui qui les gages audit office appartenant a accoutumé de payer, iceux payer audit de Coursy. Le 17 juin 1527.

**Garde des portes.**

En conséquence desdites provisions, est payé 3 livres audit sieur de Courcy par le receveur de la ville, pour moitié des gages échus à la Saint Michel 1527, de la garde des portes d'icelle, savoir la porte Saint Germain, nommée la porte de Lisieux, la porte de Rouen et la porte neuve.

**1527, 1<sup>er</sup> novembre. - Vin des officiers.**

Distribution du vin de la Toussaint aux officiers, au nombre de 11 : le lieutenant du bailly, le capitaine, l'avocat du Roy, le procureur du Roy, les 4 conseillers, le contrôleur, le procureur de la ville, le receveur, chacun 1 galon de 5 s.

**1527, 14 décembre. - Artillerie.**

Achat d'un passe volant avec sa boîte mis avec les autres pièces d'artillerie.

**1527, 25 décembre. - Vin des officiers.**

Distribution du vin de Noël aux officiers, au nombre de 12, parce que, cette fois, le lieutenant général du vicomte étoit présent.

**1528, 16 février. - Artillerie.**

Mémoire de journées, vacations et dépenses de nettoyage des boîtes d'artillerie, de 31 arquebutes à main, et autres ; et aussi des grosses pièces d'artillerie qui sont à la halle au bled

**1528, Pâques. - Vin des officiers.**

Distribution du vin de Pâques auxdits officiers, au même nombre.

**1528, 24 avril. - Vin de ville.**

Mémoire du vin présenté à diverses personnes, entr'autres plusieurs de la Cour du Parlement, M. le Prince, plusieurs capitaines ; et fut donné au capitaine de cette ville un muy de vin de Bourgogne pour sa réception.

**1528, 23 mars. - Payement au Roi de 600 livres pour moitié du revenu d'une année des aides et octrois.**

En conformité de la demande qui avoit été faite par le Roy par ses lettres cy devant transcrites du dernier mars 1526, par lesquelles il demandoit la moitié du revenue des aides, dons et octrois de l'année, à lui être payée de quartier en quartier, le 23 mars 1527, on avisa à l'exécution de cette demande et l'on délibéra qu'il seroit payé au Roi 616 livres 7s. 6 , pour moitié de l'année finie au dernier décembre.

**1528, 1<sup>er</sup> avril.**

En conséquence, le receveur de la ville paya à Paris entre les mains du receveur général de l'extraordinaire, une somme de 400 livres.

**1528, 18 avril.**

Le serviteur dudit receveur général vint quelques jours après au Pontaudemer chercher les autres 200 livres.

**1528, 24 juin.**

Compte au receveur de la ville de 11 livres Savoir **p 213** 6 livres pour payer le voyage dudit serviteur, et 5 livres de perte sur les espèces, parce qu'il n'avoit voulu prendre les écus à la Couronne que pour 39 sols et les écus à la Rose, 40 sols.

**1528, 30 mai. - Sollicitation pour avoir modération de la somme de 2000 livres que le Roi demandoit pour sa rançon.**

Mémoire des frais du voyage fait à Saint Germain en Laye par le receveur et autres, pour requérir au Roy et aux seigneurs de son Conseil, modération de la somme de 2000 livres, en quoi les habitans avoient été taxés pour la rançon du Roy (qui, ayant été fait prisonnier du Roy d'Espagne, à la malheureuse bataille de Pavie, malgré ses efforts de valeur, étoit revenu en France en donnant ses deux fils en échange de sa personne).



**Page 35 et 40.**

On fit d'autres sollicitations auprès du légat, chancelier de France pour en obtenir le scel des lettres de prolongement des anciens octrois des communs aides de la ville.

**Page 41 - Boues et immondices.**

Les boues et immondices des rues se portoient le long des murailles pour les fortifier et en former des remparts.

**Pages 43, 53 et 77 - Vin et bonnets des officiers de la ville.**

Payement aux officiers de la ville d'un galon de vin à 5 sols à chacune des fêtes de Toussaints, Noël, Pâques et Pentecôte, et du bonnet de 20 sols à la Circoncision.

**Page 52 - Vin de la confrairie Saint Yves.**

A la confrairie Saint Yves, les 3 livres pour subvenir au luminaire et autres affaires d'icelle

**Pages 44 et 64 - Prédicateurs.**

Aux prédicateurs, savoir à celui de l'Avent 5 livres ; et 10 livres à celui du Carême

**Page 54 - Garnison.**

Sollicitations auprès du cardinal évêque de Lisieux pour obtenir l'exemption de garnison des hommes d'armes et archers de la compagnie de M. de la Meilleraye, vice-amiral de France. Elles sont infructueuses. Le Roy, par ses ordonnances **p 239** sur le fait de sa gendarmerie ayant statué que les 3 parts des compagnies d'icelle tiendroient garnison ès villes où elles seroient ordonnées, et qu'à l'autre part seroit, à chaque montre, donné congé par leurs capitaines, le lieutenant au gouvernement de Normandie ordonna que lesdites compagnies de la Meilleraye seroient logées ès villes de Pontaudemer et de Caudebec, et commit pour Pontaudemer le sieur de Courcy, capitaine de ladite ville pour asseoir ledit logement en son âme et conscience, le plus également, le fort portant le faible. En conséquence, le sieur de Moy de la Meilleraye et le sieur de Courcy firent le règlement suivant conjointement avec les bourgeois et officiers de la ville.

**Règlement à ce sujet.**

Rolle, certifié du mareschal des logis, desdits hommes d'armes et archers

**Page 66 - Sel de gratification.**

Délivrance de sel aux officiers de la ville, pour partie de leurs gages annuels, dont est tenu compte au grenetier. **p 240**

**Page 32 - Cours d'eau du Sépulchre.**

Curage du cours, entrée et issue de la rivière passant par dessous l'église de Notre Dame du pré

**Page 36 - Fortification.**

Payement de la dépense faite chez un hôtelier par M. de la Meilleraye, vice amiral de France et lieutenant pour le Roy en Normandie, en faisant par lui la visite de l'artillerie et des fortifications de la ville pour la tuition d'icelle.

**Page 38 et 39 - Etablissement de la milice bourgeoise de la ville.**

Achat de taffetas blanc, violet, rouge et jaune pour faire 2 enseignes, et de 4 tambours pour la montre et assemblée des habitants de la ville, chargée et commandée faire par ledit seigneur, lesquels furent divisés en harquebousiers, hallebardiers, arbalestriers, piquiers, rondelliers, portes-javelines et portes-vouges à épieux

**Page 53 - Ecoles.**

On continue toujours de payer aux maîtres et régens des écoles de la ville 12 livres 10 sols par an, pour leur subvenir au payement du loyer de leurs maisons.

**Page 56 - Présent de ville. Décharge du passage des troupes.**

Est fait présent d'un harnois de hallectret (12 livres 5 sols) à un capitaine de mille légionnaires, pour plusieurs supports et aides et faveurs par lui faits aux habitants, et d'avoir fait prendre passage par ailleurs à un détachement de 500 desdits légionnaires.

<b>Compte de 1541-1542</b> (Pages 255 et 256)
---

**Pages 13 à 25 - Aide de 2 deniers par pot de vin autorisé par arrêt.**

Les hostelliers opposants à la levée de l'aide de 2 deniers par pot de vin perdent leur cause; arrêt du Parlement du 5 mars 1539 qui permet de lever ledit aide jusqu'à la concurrence de 1200 livres pour être **p 256** converti au raquit de 120 livres de rente due par la ville.

**Page 28 - Artillerie envoyée à Grâce.**

On envoie en la ville françoise de Grâce, par ordre du vice amiral, 2 grosses pièces d'artillerie et 25 boëtes.

**Pages 23 à 32 - Les habitans des fauxbourgs contribuent aux charges de la ville.**

Au moyen de ce que les habitans des fauxbourgs participèrent aux privilèges d'exemption de tailles, il n'y eut plus de procès entre ceux de la ville et eux, ils payèrent les charges de la ville, aides, cottisation aux soldes des gens de guerre.

**Page 33 - Fortifications.**

Payement de réparations faites à l'avant mur de la porte Saint Germain, l'avant mur de la tour Saint Martin, l'avant mur de la tour de la ruelle, à la porte de Rouen, au pont de derrière la cohue, et autres lieux.

**Page 38 - Postes à la charge de la ville.**

Sollicitations vers l'amiral afin que son bon plaisir fut d'avoir postes pour le Roy en cette ville, afin que les habitans fussent déchargés de plus payer lesdits postes.

**Page 39 - Munition.**

Achat de cent fers de pique d'Allemagne pour la fortification, tuition et deffense de la ville.

**Page 68 - Présents.**

Est fait présent à l'amiral de 8 douzaines de saucisses.

**Page 78 - Décharge d'impôts.**

La ville est déchargée de l'impôt qui se lève pour la solde de 150 lances.

**Pages 81 à 89 - Rentes passives de la ville.**

Différentes parties de rentes dues par la ville et par elle constituées, savoir 200 livres, 120 livres, 50 livres et 40 livres montantes ensemble à 410 livres provenant d'emprunts pour le Roy. p 291

**Page 34 – [154] - Le Roi demande la contribution des villes à la fourniture du bois nécessaire pour une nouvelle artillerie.**

Lettre du Roy à l'amiral, du 15 novembre 1551, par laquelle il lui mande, qu'ayant décidé de faire faire bon nombre de pièces d'artillerie et d'en faire fournir les bois pour affûts et rouages par les villes du Royaume, il leur envoie l'état des mesures, longueurs et épaisseurs des bois d'ormes et chesnes dont il a besoin ; à ce qu'il ait à en faire fournir une quantité par les villes de son gouvernement selon leur puissance.

Lettre en conséquence dudit amiral d'Annebaut au bailli de Rouen du 29 janvier 1551 en lui envoyant copie de l'état des mesures et de la lettre du Roy ; à ce qu'il ait à faire fournir les villes du bailliage.

**Taxe du bois à fournir par la ville du Pontaudemer.**

Mandement du lieutenant général dudit bailli aux bourgeois, conseillers et échevins de cette ville, de fournir pour leur part le bois nécessaire pour le montage et équipage de 9 pièces d'artillerie, savoir, 1 canon, 2 grandes couleuvrines, 1 bâtarde, 1 moyenne, 2 faucons et 2 fauconneaux.

**Payement.**

Achat et façon payés par la ville du bois qu'elle a été chargée de fournir, revenant à 215 livres.

**Page 39 - Cours d'eau du Sépulchre.**

Curage du cours d'eau passant par dessous l'église du Sépulchre, depuis l'engoulement jusques hors le fossé de la ville.

**Page 42 - Incendie.**

Incendie de la porte de Rouen.

**Page 46 - Maison des pestiférés.**

La maison des pestiférés près la porte de Rouen tombée par l'impétuosité des vents.

**Page 64.**

Payement de frais de voyages des députés qui ont été à Rheims et ailleurs en 1552 pour solliciter continuation des octrois. **p 293**